

histoire et PATRIMOINE
DE hillion

Bulletin n°7—Décembre 2018



Réparation des filets des bas-parcs (1936)

Organisation

Président Alain LAFROGNE
Responsable de la
publication Patrick CHANOT

Autres Membres du CA
Marie-Paule MEHEUT
Ludovic DERON
André HELLIO
Philippe BIHET
Philippe GARREAU
Pierre HILLION
Roselyne DE MILLY

Le présent bulletin en version
papier est en vente auprès de
l'association au prix de 5 euros.



Page de couverture
Filets bas-parcs

Crédits et participations

Nous remercions particulièrement

François du Fou pour ses notes érudites sur Bonabry, Martine Frappin, Guenolé Tréhorrel pour les photos de « Tranches de poilus », François Boulaire, le personnel de la mairie de Hillion pour son aide efficace lors de l'exposition, le groupe théâtral « Rire et faire rire » et le groupe musical « Maniafolly »

Sommaire :

- 3 Editorial

Vie de l'association

- 4 Assemblée générale
- 5 Manifestations diverses
- Prospections archéologiques
- 6 / 7 Hillion, un village dans la Grande guerre

Recherches historiques

- 8/9 L'Eglise Saint-Jean-Baptiste
- 10/13 Jean Botrel, maire de Hillion de 1830 à 1840 (première partie)
- 14/15 L'attaque de la malle-poste en 1797

Mémoires contemporaines

- 16/18 Le café des marins à Saint-René
- 19/21 Les Bas-Parcs en 1910

Patrimoine

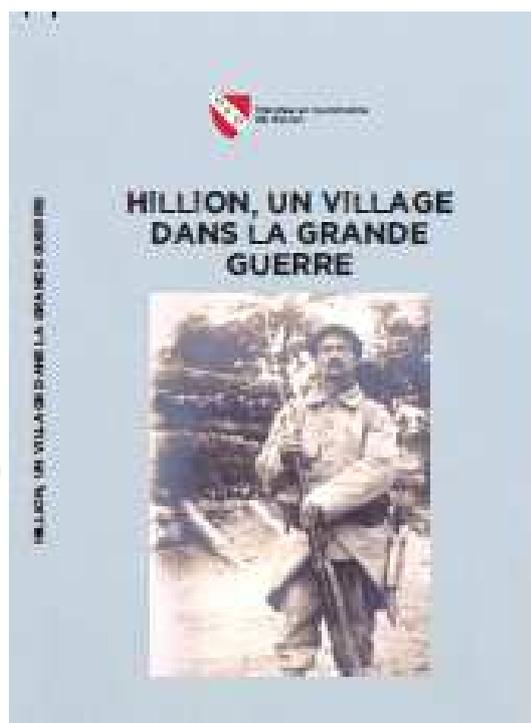
- 22 La Vieille Croix

Photo de classe

- 23 L'école privée de Saint-René en 1965

Informations

- 24 « Tranches de poilu » à l'Espace Palante



Couverture du livre « Hillion, un Village dans la Grande Guerre », sorti en novembre 2018

Editorial



Les fêtes de fin d'année approchant, il est temps de se retourner sur les activités de HPH durant ce dernier trimestre 2018 et force est de constater qu'elles furent riches et nombreuses.

Plus que jamais, l'association aura fait preuve de dynamisme et de vitalité notamment au cours des manifestations commémorant le centenaire de l'armistice de 1918 ou HPH aura été sur tous « les fronts ».

D'abord avec la sortie du livre « Hillion, un village dans la Grande Guerre », édité à 250 exemplaires et écoulé en moins de 2 semaines, puis avec notre participation à la réalisation du spectacle « Tranches de Poilu » en partenariat avec Maniafoly et Rire et Faire Rire qui s'est joué à guichets fermés à la salle Palante le 10 novembre, ensuite avec notre contribution au discours du 11 novembre honorant le poilu oublié Jean-François Hervé devant une foule nombreuse et enfin point d'orgue des commémorations avec la tenue de l'exposition « Hillion, un village dans la Grande Guerre » du 3 au 18 novembre visitée par plus de 1100 personnes.

Le succès de ces manifestations notamment salué par les visiteurs de l'exposition n'a été rendu possible que par la qualité des travaux de recherches, par la mobilisation et l'implication de nos membres actifs et la coordination assurée par notre président. L'année 2019 se présente donc sous les meilleurs auspices, aujourd'hui nous comptons près de 50 adhérents et ils ne seront pas de trop pour pouvoir mener à bien tous nos projets.

Ce bulletin est également l'occasion de revenir sur d'autres recherches effectuées au cours des derniers mois, nous retrouvons notamment notre série consacrée aux anciens maires de la commune avec cette fois un focus réalisé sur Jean Botrel, maire de la commune entre 1830 et 1840.

La dernière visite guidée de quelques adhérents au Camp de Péran à Plédran au mois de décembre a été très appréciée, elle est sans doute initiatrice de nouveaux travaux sur le moyen âge à Hillion, Des recherches qui pourraient pourquoi pas déboucher sur une nouvelle exposition dans les mois à venir, gageons que le succès soit encore au rendez-vous car plus que jamais l'histoire est une composante de la vie culturelle de notre commune. En attendant, bonne lecture à tous.

Ludovic DERON

Assemblée générale

L'Assemblée Générale s'est tenue le 5 octobre. Le Président, Alain Lafrogne s'est félicité de l'augmentation très sensible du nombre d'adhérents qui est passé de 29 à 46 adhérents, témoignant du dynamisme de l'association.

Patrick Chanot, vice-président, a présenté les diverses activités de l'exercice écoulé. Les réunions hebdomadaires ont réuni de 6 à 10 adhérents. Le travail important de cette année a été bien sûr la préparation du centenaire de l'armistice de 1918 : rédaction du livre « Hillion, un village dans la Grande Guerre » qui a demandé un gros investissement à quatre adhérents (Ludovic Déron, Patrick Chanot, Alain Lafrogne et André Hellio; préparation de l'exposition; un spectacle a été conçu pour accompagner cet anniversaire (Patrick s'y est particulièrement investi); rédaction et publication des bulletins n°5 et n°6.

Les activités extérieures ont

concerné la participation à la Journée Citoyenne, une visite guidée de l'exposition « Les premières villes de l'Ouest » au musée de Saint Brieuc, des prospections archéologiques en lien avec le CeRAA.

Les recherches historiques ont été très intenses pour préparer le centenaire de l'armistice de 1918. D'autres ont aussi été lancées dans plusieurs domaines, une histoire des maires de Hillion depuis 1790 a débuté.

HPH était présente lors de diverses manifestations : Folies en Baie, Forum des Associations, Journées du Patrimoine. Un triptyque sur l'église St Jean Baptiste a été réalisé (cf ci-après): il est proposé en français, anglais, espagnol, italien. Il a manifestement répondu à une attente, puisque plus de 250 exemplaires ont été pris par les touristes.

Le Rapport Moral a surtout dégagé les pistes d'activités pour le nouvel exercice. Tout d'abord les commémorations du centenaire de la Grande Guerre en novembre, puis les recherches sur Hillion au Moyen-Age, les biographies des maires, diverses cartographies des peuplements de la commune. L'atelier de toponymie des noms de lieux-dits va être réactivé. Des sorties sont programmées.

Ludovic Déron, trésorier, a présenté les comptes de l'exercice passé. Une gestion rigoureuse et le lancement d'une souscription pour le livre « Hillion un village dans la Grande Guerre » ont permis un résultat excédentaire (1756 €), mais le paiement de l'édition du livre en octobre modifiera l'équilibre. Le Bilan restera excédentaire grâce aux résultats des précédents exercices.



Nouveauté : la cotisation passe à 25 €, mais elle inclut la fourniture de 2, voire 3 numéros par exercice.

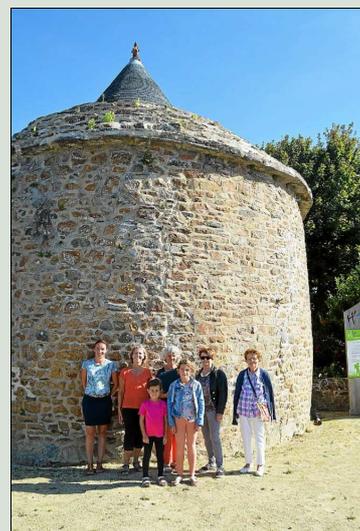
Manifestations diverses

Folies en Baie : changement d'installation pour le stand de HPH en août dernier. Beaucoup de contacts, l'occasion de diffuser nos recherches et connaissances. Visite guidée de l'église également au programme.



Forum des associations : des contacts, de nouveaux adhérents !

Journées du Patrimoine : visite guidée des anciennes maisons du bourg par Danielle Béchenec, visite guidée de l'église par Alain Lafrogne.



Cérémonies du 11 novembre

Lors des cérémonies au monument aux morts de Hillion, Patrick Chanot est intervenu pour expliquer la démarche entreprise par Ludovic et André ayant conduit à identifier un poilu « Mort pour la France », non inscrit sur le monument aux morts. Il a retracé brièvement la vie et le parcours militaire de Jean-François HERVE dont le nom est maintenant inscrit avec ceux de ses camarades de combat.

Prospections archéologiques

Il est difficile de trouver la bonne période pour réaliser des prospections archéologiques. Les terres, une fois moissonnées, restent relativement peu de temps nues ou avec un peu de chaume. Cette année, nous nous y sommes pris un peu plus tôt : repérage des parcelles à prospector, contacts avec les propriétaires et exploitants, la préparation ne peut être faite rapidement.

Nous avons repéré plusieurs secteurs, mais le premier dans l'ordre suscitait l'espoir



de découvertes. Il s'agit du Clos Cotte, au nord des parcelles prospectées il y a deux ans, à proximité de la voie gallo-romaine Fanum Martis-Vorgium. Le 17 octobre, après une courte période de pluie ayant permis de lessiver un peu le sol, sous un beau soleil, nous étions 19 prospecteurs, dont la majorité étaient des adhérents du CeRAA. Sous la conduite de Catherine Bizien-Jaglin, sa directrice, un examen minutieux des parcelles a été réalisé, et les observations ont pleinement répondu à notre attente. Des dizaines, peut-être des centaines d'artefacts ont été trouvés en surface, principalement des fragments de tuiles gallo-romaines, mais aussi quelques tessons de céramiques sigillées ou ordinaire, et même un fond de mortier. La plupart de ces objets dateraient du I^{er} au III^e siècles. Ce site confirme bien l'intérêt du lieu. Catherine Bizien nous encourage à poursuivre les investigations dans les parcelles attenantes.

Expo : Hillion, un village dans la Grande Guerre

Grand succès de l'exposition « Hillion, un Village dans la Grande Guerre »

Notre association s'est très impliquée pour la commémoration de la fin de la guerre 14-18. Fruit de plusieurs années de recherches entamées en 2015, le livre écrit par Ludovic Déron, « Hillion, un village dans la Grande Guerre », avec la participation d'André Hellio et Patrick Chanot. Il a servi de base à l'élaboration des 21 panneaux de l'exposition qui en ont repris les principaux thèmes.

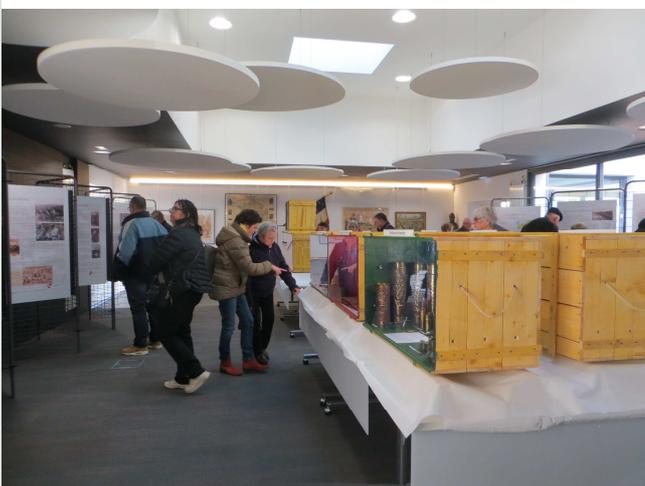
Celle-ci s'est tenue du 3 au 18 novembre dans la salle du Conseil Municipal. Il était important d'inviter pour le vernissage tous les prêteurs grâce auxquels l'exposition s'est incarnée par plus de 200 objets et documents divers. Ces prêteurs sont venus nombreux à ce vernissage au cours duquel, après une introduction par le maire, Alain Lafrogne a pris la parole pour présenter l'exposition et susciter, en quelques mots, l'émotion, les charges de vie, les souffrances dont témoignaient ces objets. Ces armes allemandes, trophées de guerre ont été récupérées après quels combats, quelles tueries ? Ces longues aiguilles à suturer de quels corps déchiquetés ont-elles été le témoin ?

Les visiteurs ont apprécié la présentation dans ces rustiques caisses-vitrines confectionnées par la mairie de Saint Quay-Portrieux, mises gracieusement à notre disposition: elles correspondaient bien par leur rusticité à la nature des objets exposés.

L'exposition a trouvé un large écho auprès de la population qui est venue nombreuse : plus de 1 100 visiteurs ont été dénombrés !



Le Maire Mickaël Cosson et Alain Lafrogne lors du vernissage



L'objectif était de toucher un large public, toutes tranches d'âges confondues, et cet objectif qui correspond bien à la vocation de l'association de faire partager au plus grand nombre ses découvertes, a été bien atteint, à notre grande satisfaction !

En cours de semaine, des visites guidées ont été organisées à l'intention des écoles primaires de la commune (7 classes sont venues), des anciens du Foyer-logement et de l'Ehpad, ainsi que des membres de la FNACA. Des élèves de 1^e du lycée Henri Avril de Lamballe se sont également déplacés. De 6 ans à 93 ans, à des degrés divers, l'attention des visiteurs a été captée tant par les panneaux (pour les visiteurs les plus âgés) que par les nombreux objets et documents exposés dans les vitrines, ayant appartenus à des poilus, à des infirmières, ou à des habitants de cette période du début du XXe siècle.

Deux diaporamas ont également captivé les visiteurs. Les photos de Hillion au début du XXe siècle ont suscité beaucoup d'intérêt du plus jeune au plus âgé, les vues sur la guerre également. Les plus anciens ont découvert avec émotion les portraits de poilus de Hillion (plus de 70), repérant qui un grand-père ou un arrière grand-père, qui des noms de familles connues.

Ce succès a également été rendu possible grâce à un partenariat exemplaire avec la mairie qui a mis à notre disposition cette belle salle du Conseil Municipal et a assuré le transport des vitrines et l'impression des affiches. Il faut souligner également la forte mobilisation d'une quinzaine d'adhérents qui se sont relayés pour assurer des permanences.



André Hellio avec une classe



Visite du foyer-logement



Visite des maires de l'agglomération

L'Eglise Saint Jean-Baptiste de Hillion

Une église très ancienne

Au-delà des apparences de l'église actuelle principalement de la fin du XIVe siècle et du début du XVe siècle, le noyau originel est une église romane datant du XIe siècle. L'implantation et la conception d'une église romane ne sont jamais le fait du hasard. Qu'y avait-il auparavant? Pour quelle raison a-t-elle été construite? Pourquoi la transformation profonde à la fin du XIVe siècle?

Quelques repères historiques antérieurs au XIVe siècle

Lors de la période gallo-romaine, le druidisme a continué de perdurer en parallèle au culte des dieux romains. A partir du Ve siècle, la migration bretonne dans la région entraîne la christianisation locale à Lis Héilion (Licellion). Hillion est probablement doté d'un lieu de culte. Aux côtés de Guillaume le Conquérant, des bretons participent à la bataille d'Hastings (1066), notamment Hervé de Hillion et Tihel de Hillion, qui reçoivent des terres en Angleterre, attestées par le Domesday Book (fin du XIe siècle).

Lors de la guerre de succession de Bretagne entre Jeanne de Penthièvre et Jean de Montfort (1341-1365) Hillion soutient le parti de Montfort, aidé par les anglais qui utilisent la tour de l'église saint Jean-Baptiste comme tour de guet. La fin de la guerre de succession permet une amélioration de la vie économique et des conditions de vie des habitants.

L'église romane du XIe siècle

L'origine romane (fin du XIe siècle) de l'église est attestée notamment par la présence de fenêtres encore visibles sur les murs de la nef, et des piliers.



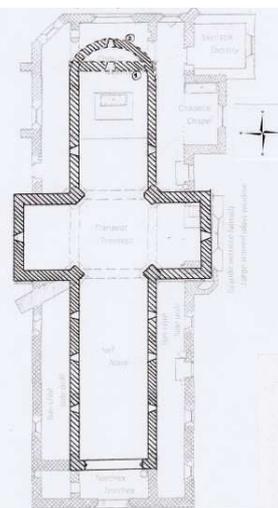
Fenêtres romanes

La conception de l'église romane est du type croix latine à courts transepts. Elle comporte une tour clocher située à la croisée du transept.



Piliers romans

Une église romane doit permettre une régénération physique et spirituelle, en utilisant de façon harmonieuse les énergies telluriques et cosmiques. Elle est donc toujours implantée sur un lieu où les courants telluriques sont favorables. Les sanctuaires antérieurs au christianisme reposaient sur les mêmes bases. L'église a été probablement implantée sur un ancien lieu de culte (celtique, voire mégalithique) : une recherche géobiologique a permis de confirmer cette hypothèse, par découverte d'un puits sacré situé à l'endroit de l'autel primitif, point de croisement de quatre courants d'eau situés à différentes profondeurs. La construction de l'église est peut-être due aux chevaliers de Hillion, enrichis par la conquête de l'Angleterre.

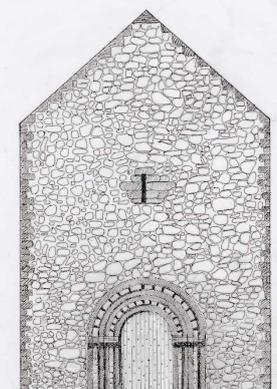


Vue en plan de l'église romane (XI^e siècle)
Romanesque church (XIth century)

■ Murs d'origine (sauf pignon transept sud)

■ Hypothèses 1 et 2 pour le chevet

Selon l'association « Histoire et Patrimoine de Hillion »



Hypothèse de la façade romane

La transformation fin XIVe siècle/début XVe

La prospérité (relative) revenant en Bretagne après la guerre de succession, l'église saint Jean-Baptiste subit de profondes transformations à la fin du XIVe siècle: déplacement du pignon Ouest, création de bas-côtés avec reprise en sous-œuvre des murs primitifs de la nef et du chœur, allongement de celui-ci, prolongement du bras sud du transept, modification de la tour et de son accès.

Pourquoi ce difficile parti de reprise des murs en sous-œuvre des murs de l'église romane pour créer des bas-côtés ? S'agissait-il de faire des économies en maçonnerie, charpente et toiture ? La guerre de succession ayant ruiné la Bretagne, on peut le supposer.

La chapelle située sur le bas-côté sud, daterait du XIVe ou du XVe siècle. Un porche extérieur au pignon ouest apparaît sur le cadastre de 1787. Détruit au milieu du XIXe siècle, il pourrait dater du début du XVe siècle.

Au XVIIe siècle, à la suite de tassement de terrain, la tour menace ruine. Des travaux confortatifs sont entrepris en 1619. Un puissant contrefort est créé en 1625 à l'angle nord-ouest de la tour.



Plan terrier de 1785

La sacristie, construite en 1684, a été presque entièrement reconstruite au XIXe siècle, période de restructuration des baies et des ouvertures des bas-côtés. L'église a été restaurée en 1964.

L'église a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 5 octobre 1970.

Cet article est la reproduction du tryptique désormais disponible dans l'église et réalisé par Histoire et Patrimoine de Hillion

Fiche complète sur le site internet de l'association

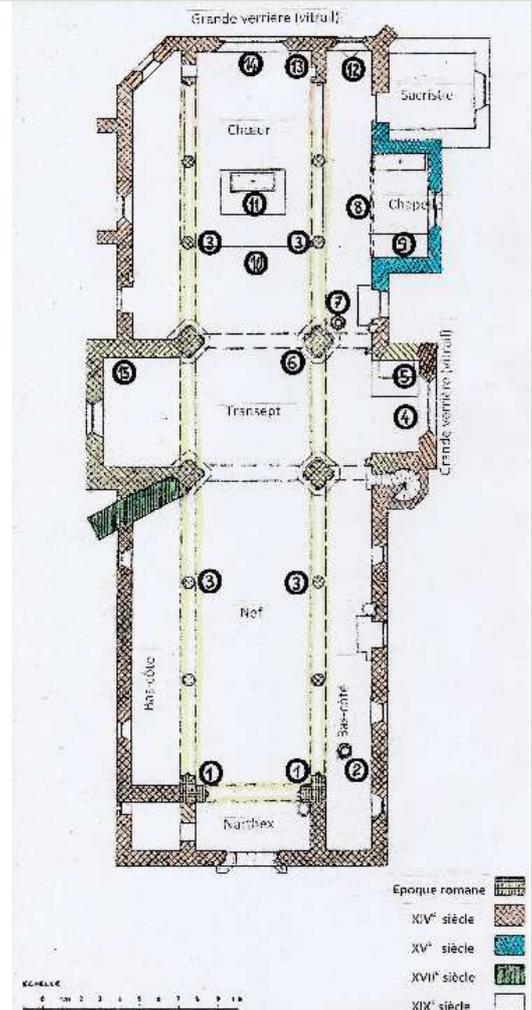
HPH : www.histoire-patrimoine-hillion.fr

1- piliers romans (fin XIe siècle)

2- fonts baptismaux médiévaux, octogonal

3- vases acoustiques (XIe siècle) au-dessus piliers

4- grande verrière sud : arbre de Jessé (1976) par Hubert de Saint Marie (églises Tréguier, Dol...)



Plan de l'église

5- statue de saint Gilles, bois polychrome XVIIe s

6- Christ en croix fin XVIIIe siècle

7- bénitier, réemploi d'un temple gallo-romain ?

8- chancel de la chapelle des Plédran (XVIe siècle)

9-tribune XVIIIe siècle avec motifs vertus théologiques : Foi, Espérance et Charité

10- pierres tombales : 1210 inhumations entre 1649 et 1758, soit 31% des décès.

11- autel années 1960 : chrisme 4 lettres grecques

12- autel en tau XVe siècle

13- stalles et lutrin XIXe siècle

14- grande verrière (1855): vies de St Jean-Baptiste et St Brieuc, œuvre de Louis Steinheil, spécialiste restauration médiévale (N-D Paris, Chartres, Saint Chapelle, Bourges, Reims...)

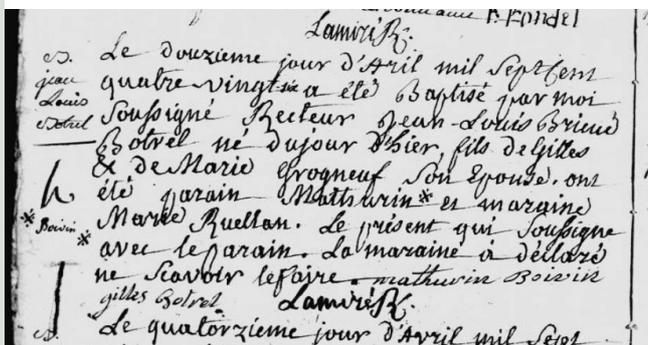
15- statue Saint Brieuc, polychrome XVIe siècle

Jean Botrel, maire de 1830 à 1840 et de 1848 à 1852, première partie

Jean Botrel, maire de Hillion au milieu du XIXe siècle fut sans doute un des édiles de la commune qui ne laissa pas indifférent.

Sa personnalité, au vu de son parcours municipal et privé, ne devait pas manquer de caractère.

D'abord il est le seul maire de Hillion à avoir eu deux mandats bien distincts, le premier de 1830 à 1840 sous Louis-Philippe et le second, pendant le second Empire de 1848 à 1852.



Acte de baptême Jean Brieuc Botrel - 1786

Jean Louis Brieuc Botrel naît à Pommeret le 12 avril 1786. Il est le fils de Gilles Botrel et de Marie (Jeanne) Grogneuf, tous deux issus de vieilles familles de Pommeret. Ses parrains et marraines sont Mathurin Boivin et Marie Ruellan.

Il a trois frères et deux sœurs :

Julien né en 1782 marié à Hillion en 1808 avec Marie Guernion

Anne née en 1784, mariée à Hillion en 1808 avec François Guernion



Le Pré de la Marre—plan terrier de 1785

Gilles né en 1788 marié à Hillion en 1813 avec Claudine Guernion

Pierre né en 1790 marié à Hillion en 1809 avec Anne Collet

Jeanne Claudine née en 1797 mariée en 1819 à Hillion avec François Montier

Jean-Louis Botrel va vite être attiré par Hillion et pourtant c'est dans la paroisse d'Yffiniac qu'on a le premier acte le concernant, c'est-à-dire son mariage le 16 février 1811 avec Mathurine Le Bail. Jean Botrel est alors habitant d'Hillion. Il en est toutefois bien éloigné car il demeure au Pré de la Mare, commune de Hillion, lieu-dit se trouvant à 300 mètres du bourg d'Yffiniac sur la grande route de Paris à Brest.

Jean Botrel va par la suite déménager au Clos Goblet, et il sera le premier à imaginer de poldériser les marais sur les salines qui commencent à être abandonnées côté Hillion.

Afin de protéger les premiers polders gagnés sur la mer, à la limite du plateau, une première digue empierrée avait été édifée au plus haut des vives-eaux au nord du Grand Marais, au cours du 18e siècle.



Une autre digue empierrée, équipée d'une ancienne porte à marée, dont les vestiges sont encore visibles aujourd'hui sur les parcelles comprises entre les numéros 770 et 777 du cadastre napoléonien de 1812 (sur les parcelles n° 778 et 799 du cadastre de 1959), au lieu-dit Pissoison, témoigne du pouvoir et de la volonté des propriétaires fonciers agricoles, de s'approprier ces terres marines, en mettant en place un réseau de digues, écluses, portes de mer et canaux d'irrigation.

En 1823, Jean Botrel, édifie sur son propre compte une longue digue de terre dans la partie nord-ouest du Grand Marais, près de la terre des Graviers. Cette chaussée est longue de 400 m, large de 2,40 m et haute de 6,50 m. Sa forme est « bien ronde » avec une base plus large. Des chemins charretiers seront ouverts dans la grève pour transporter avec des tombereaux et des brouettes la terre des grèves, servant de remblais : 600 journées de harnais, 1300 journées d'homme seront comptabilisées pour cette réalisation. La Société d'Agriculture versera une prime d'encouragement de 4500 F. au sieur Botrel, qui obtiendra 12 jours de terrain et la jouissance gratuite de ces terrains endigués pendant 9 ans.

Pendant la période de la première Restauration, le maire est Jean-Baptiste Le Corgne de Launay, châtelain de Bonabry. Il est légitimiste, voire carliste, comme on appelle les partisans de Charles X. C'est pourquoi il va être balayé par le préfet lors du changement politique consécutif à la révolution de 1830 et à la montée au trône de Louis Philippe.

Depuis la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

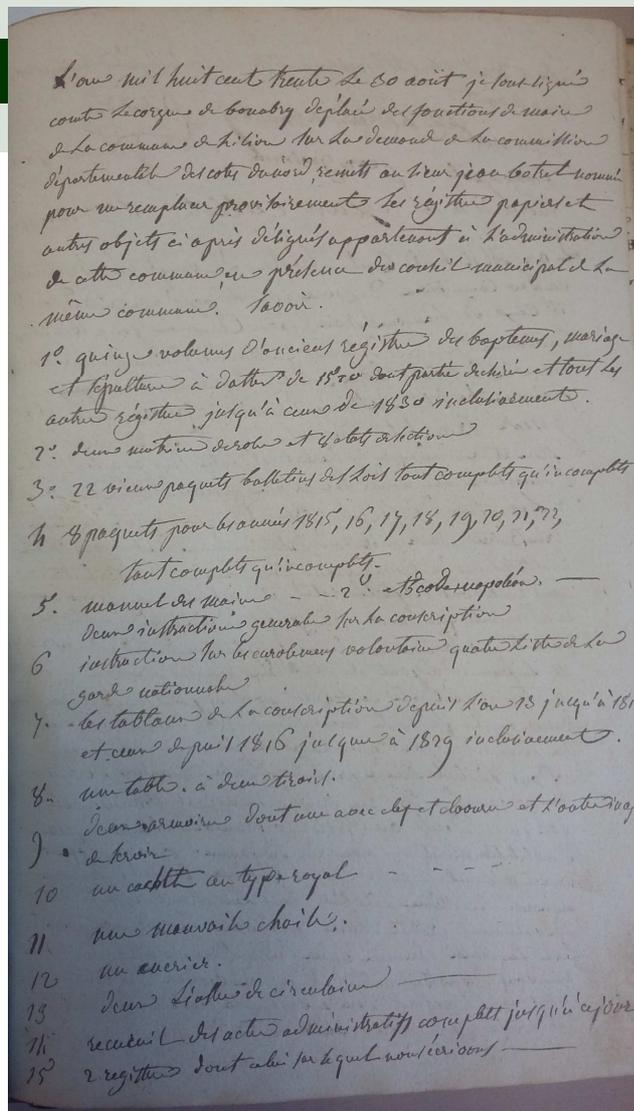
La Restauration instaure la nomination des maires. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Le préfet des Côtes-du-Nord nomme pour remplacer Louis Le Corgne de Bonabry en 1830 Jean Botrel maire de Hillion. Il était conseiller municipal depuis 1825, en remplacement de son père, Gilles Botrel.

Le premier conseil municipal de son mandat est composé de Pierre Jaffrelot, seul adjoint, François Macé, Jean Campion, Jean Vautier, Guillaume Guinard de Tanio, Guillaume Guinard du Pont Harcouet, François Halnaut, Louis Collet, Toussaint Hamoniaux, François Harlet, Mathurin Chevalier, Pierre Bedo Guillaume Le Corguillé et Joseph Blanchet.

Le Maire et les conseillers doivent « jurer fidélité au Roi de France et obéissance à la charte constitutionnelle ». Blanchet et Le Corguillé ayant refusé de signer, ils sont remplacés par René Chaplain et Pierre Delanoé.

Le mandat est occupé par deux chantiers importants : l'amélioration des chemins vicinaux, qui l'hiver, sont impraticables, et l'instruction publique.



Numérotation des chemins vicinaux—1830

Jean-Baptiste Le Corgne de Launay s'était toujours opposé à l'établissement d'une école dans la commune. Mais la libéralisation des idées du gouvernement de Louis Philippe va dans le sens d'écoles communales, certes dirigées par des prêtres, mais sous l'égide des municipalités. A Hillion, le mouvement d'instruction publique est mené par les frères Lamennais qui ont créé « les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel ».

En 1826, Marie Anne Le Loutre s'installe à Kersaint et transforme le domaine en un véritable salon littéraire et philosophique. On y trouvera des personnalités comme les deux frères Lamennais, Montalembert, l'abbé Gerbet, futur évêque de Perpignan et peut-être même Franz Liszt. C'est sans doute par son entremise que les Frères Lamennais vont s'intéresser à Hillion et y créer une école

C'est dans ce contexte de créer une école que l'adjoint Pierre Jaffrelot, peu chaud pour voter la mise en place d'un établissement, est accusé d'avoir des sentiments carlistes et anti-gouvernementaux. Il doit se fendre d'une lettre au Préfet pour s'en expliquer. L'antagonisme avec Jean Botrel est évident. Il remplacera son adjoint début 1832 par René Colas.

Jean Botrel, maire de 1830 à 1840 et de 1848 à 1852,

En 1831, Jean Botrel divise la commune en sections électorales. Pas de particularisme de Saint-René dans cette division.

La seule délibération de cette année-là concerne une demande de subvention par le Préfet pour établir une sage-femme à Yffiniac. La municipalité d'Hillion refuse, parce qu'elle ne réside pas à Hillion. C'est l'année aussi où, une première fois veuf, il se remarie le 24 juillet à Hillion avec Françoise Hautecoeur.

En 1832, l'argent prévu pour le traitement de l'instituteur (300 francs, soit 660 euros d'aujourd'hui) est déplacé pour l'amélioration des chemins de la commune. Cette année voit là son premier conflit avec le prêtre Jacques Le Téo. Le Préfet demande au Maire d'éradiquer les fleurs de lys sur une croix de la paroisse, mais situé sur un terrain communal, la croix petit pierre.

Le curé s'y refuse et le maire ne peut qu'en rendre compte au Préfet. Celui-ci répond que la paroisse lui a écrit qu'elle ne s'y oppose pas. Le Préfet ne comprend

pas la difficulté d'obéir à ses ordres puisque cette croix est sur la voie publique et tance sérieusement Jean Botrel.

En 1833, le Préfet relance l'idée de l'école primaire. C'est Joseph Dupuis, Frère Elisée, qui sera le premier instituteur à exercer réellement dans la maison dite « Judicaël » rue de l'Hôtellerie.

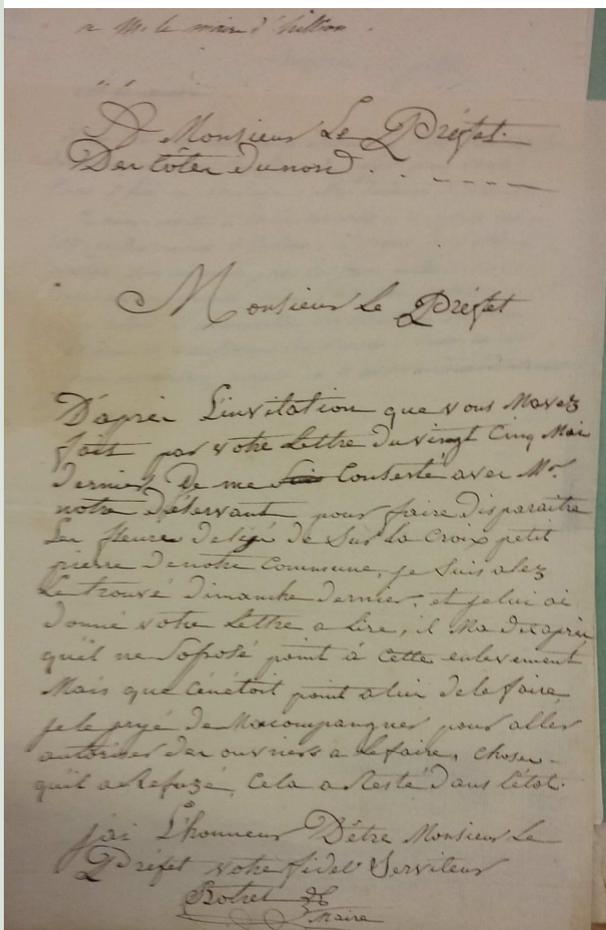


Maison Judicaël, rue de l'Hôtellerie

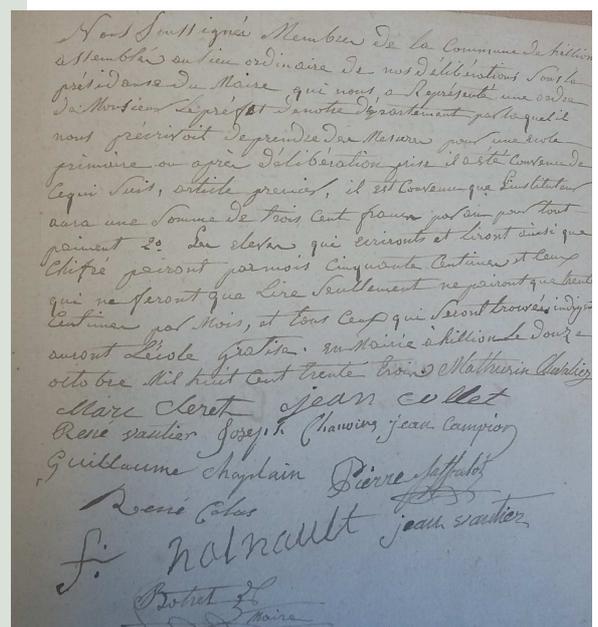
Le conseil municipal fixe les règles :

« les élèves qui écriront et liront ainsi que chiffrer paieront par mois 50 centimes et ceux qui ne feront que lire ne paieront que 30 centimes, et tous ceux qui seront trouvés indigents auront l'école gratuite. »

Par la suite, Jean Botrel décidera que l'école sera gratuite pour tout le monde. Bien entendu, il ne s'agit que d'une école de garçons. Pour les filles, il faudra attendre encore quelques temps

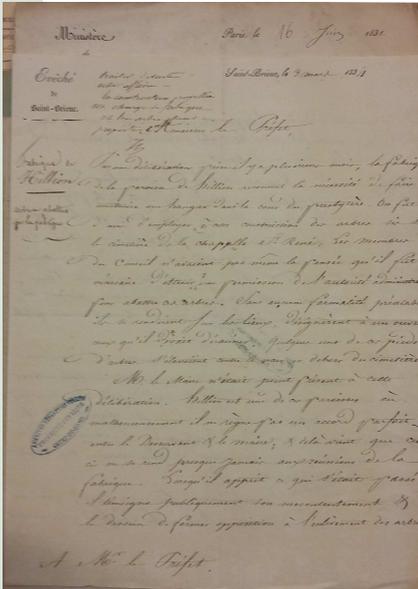


1832- Affaire des fleurs de lys à la Croix Petit Pierre



Décision municipale de la création

L'année 1834 est consacrée à l'affaire de l'abattage des arbres du placître près du cimetière de Saint-René, à l'époque tout près de la chapelle Saint Ronan, par la fabrique de Hillion.



Cette affaire qui se terminera en procès n'améliorera pas non plus les relations avec le curé desservant Jacques Le Têno, ni avec son successeur.

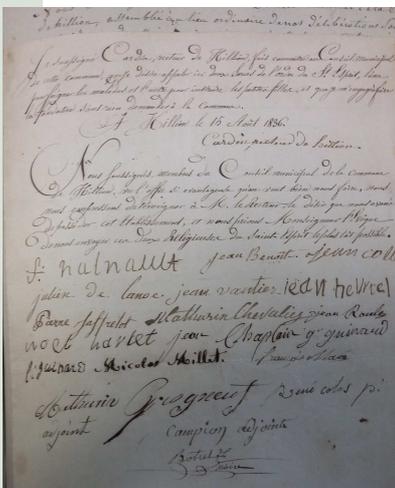
1834—Affaire des arbres du placître de Saint-René

En 1835, toujours pour améliorer les chemins de la commune, Jean

Botrel décide de privatiser certains chemins communaux en les vendant aux exploitants proches. Ce sera chose faite en 1838.

La réparation du chemin d'Yffiniac à Matignon demandée par le Préfet est beaucoup trop onéreuse pour les finances de la commune. Le Maire tente de négocier :

Il argue que les voituriers de Lamballe qui viennent chercher de la marne sur les grèves rendent les chemins mauvais, de même que l'hiver 1836 qui a été très rude. Il considère que cette réparation coûterait 368 journées d'homme, 222 journées de chevaux et 74 journées de voiture pour réaliser les travaux demandés. Il propose que la commune participe pour 50 journées d'homme, 40 de chevaux et 15 de voiture.



En 1836, le Conseil Municipal donne son accord pour l'établissement de la communauté des Sœurs du Saint-Esprit qui feront la classe aux filles de la commune et feront fonction d'infirmières lors des campagnes de vaccinations. Il faudra toutefois attendre 1847 et la fin du

1836—Décision d'autorisation de la Communauté des Sœurs du Saint-Esprit

deuxième mandat de

Jean Botrel pour que la maison de la communauté soit construite.

En 1836, Jean Botrel donne sa démission au Préfet, suite à son conflit avec l'instituteur et ses mauvaises relations avec l'abbé Cardin, recteur qui a remplacé le père Le Têno

« Monsieur le Préfet,

Par ma lettre du 13 aout dernier, je vous ai prié de vouloir bien recevoir ma démission. Et vous n'avez pu encore sans doute me rendre le service que je vous ai demandé. Je réitère donc aujourd'hui mes sollicitations et je vous supplie de me délivrer de suite d'un fardeau qui me gêne et m'accable. Depuis ma première demande jusqu'à ce jour, je me suis fait un devoir de remplir avec la même exactitude la charge que vous m'aviez confiée, et pendant ce court intervalle, le repos que j'espérais a été troublé par une nouvelle contrariété. L'instituteur de notre commune s'en était retourné après les vacances. Un autre est venu le remplacer. Mais il n'avait ni son brevet ni d'autorisation du comité cantonal, il n'avait qu'un certificat d'un Maire de l'extrémité du Morbihan où me dit-il il avait fait l'école. Je lui dis que je ne pouvais l'autoriser à ouvrir l'école avant qu'il ne m'eut fourni des pièces en règle. Je lui dis même qu'il pouvait se présenter dès le lendemain devant le comité, que s'il en obtenait une autorisation, il serait le bien venu. Tel fut notre entretien hier avant la messe. Le frère en informa Mr le Desservant, mais par un esprit de sédition ou de désordre a annoncé en chaire que mercredi prochain à sept heures du matin le frère ouvrirait son école et qu'il invitait les pères de familles à y envoyer leurs enfants. Ensuite pour me provoquer, parce qu'il savait que je n'avais point autorisé le frère, en passant à côté du banc de la Mairie où j'étais, il vint me dire de donner mon refus par écrit. Je dis rien de la conduite de Mr le Desservant qui n'a cessé de me persécuter et de jeter le trouble et la division dans ma famille. Je ne dis pas qu'il est fautif d'après l'article 217 et 223 du code : ce n'est point à moi de médire de personne. Il est mon ennemi, je suis le sien, mais je suis un ennemi généreux. Monsieur le Préfet, je termine en lui demandant de l'excuser, en vous avertissant que dans la suite il se conduira peut-être mieux, quand je ne serai plus maire. Pour moi, j'espère que vous souviendrez des services d'un serviteur fidèle et peut-être trop dévoué ; j'espère, monsieur le Préfet, que ma triste situation vous touchera et que ma demande sera accordée afin que je puisse trouver dans la solitude et les travaux qu'exigent ma nombreuse famille (*), le repos qu'on me refuse.

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur
Botrel, maire
Hillion le 8^e de septembre 1836 »

(*) il a déjà onze enfants de ces deux mariages. Il en aura 6 de plus par la suite.

Cette démission lui sera refusée. Mais la colère couve et cette affaire continuera à s'envenimer.

Suite au prochain numéro

L'attaque de la malle-poste en 1797

Le 8 novembre 1797 (12 brumaire An VI), au village de Saint-René sur la route de Paris à Brest, la malle-poste était attaquée par des « brigands ». Tout était pillé, deux des chevaux qui la conduisait, volés. Le postillon et le courrier de la malle allèrent à Yffiniac faire leur déclaration auprès du juge de paix.

Se rendant sur les lieux le lendemain avec la force armée, les interrogatoires du voisinage à la Forge Brulon sont vains. Personne n'a rien vu.

Un mois plus tôt, sur la même route, au lieu-dit Sainte Anne, la malle poste avait déjà été pillée. L'année suivante en 1798, c'est près de Saint-Brieuc qu'elle sera attaquée, les « brigands » emportant 25000 francs, destinés à la marine de Brest. Mais l'affaire du pillage d'Hillion n'en reste pas là. Le 6 avril 1799, le tribunal civil du département rend son arrêt. Il désigne 20 citoyens d'Hillion, parmi les plus imposés :

« soit pour aviser aux moyens de fournir la somme de 736 francs d'amende dans l'espace du temps prévu, sauf leur recours auprès des autres habitants, soit pour se pourvoir par voie d'opposition contre le dit jugement s'ils croient devoir le faire » (Registre des délibérations d'Yffiniac 25 messidor An VII (13 juillet 1799).

Parmi les vingt personnes concernées, il y a 7 fermiers de la seigneurie de Bonabry, dont Guillaume Guinard, Pierre Cabaret et Jean Guernion, l'agent municipal)

Jean Guernion répond, servant d'intermédiaire :

Vu le patriotisme soutenu des habitants

Vu que nul des habitants n'a participé au vol de la malle

Qu'au contraire, ils ont fait ce qui dépendait d'eux pour prévenir le crime et en faire découvrir les auteurs, dont quelques uns ont déjà subi le châtement

Qu'en conséquence, l'administration municipale autorisait :

La commune d'Hillion de se pourvoir par opposition et recours contre le dit jugement

Le régime du Directoire était proche de la fin. Le procès suivait son cours, lorsque changèrent les institutions et les opinions officielles. On oublia l'affaire de la malle-poste. Les Chouans étaient bien entendu responsables de ces attaques à répétition, et particulièrement Duviquet.



Duviquet

On l'appelait Constant ou Bélisaire.

De son vrai nom, Pierre Duviquet, il était né à Trilbardou, aux environs de Meaux, dans la Seine-et-Marne. Volontaire de 92, venu en Bretagne avec le 184^e régiment d'infanterie, plus tard 104^e demi-brigade, où il servait comme lieutenant au 2^e bataillon, il déserta en 1795, puis fit sa soumission l'année suivante. Quelques mois après, il reprenait ses courses et ses opérations.

La figure pleine, légèrement grêlée, les yeux bleus, le nez long, les cheveux châtons, de belle taille et d'aspect avantageux, encore dans toute la force de l'âge, Constant, caractère bouillant et audacieux, ne tarda pas à se faire connaître dans toute la région du Mené, de Plémy à Laurenan, et de Collinée à Gausson. Malgré son titre de major de la division, sa bande au complet ne dépassait pas une douzaine d'hommes, le plus souvent dispersés dans les villages de Saint-Gouéno, Saint-Gilles, Plessala, Plémy, où ils trouvent le gîte et le couvert et aident les habitants aux travaux agricoles. Quant au chef, il habite habituellement le château de Bosceny ou ses dépendances, dont le propriétaire, Le Gris-Duval, chef de division amnistié en l'an V, est resté le protecteur de ses anciens subordonnés et parfois leur complice. Lorsqu'il y a un coup de main à faire, le déserteur flamand Ignace Mérés, qui, lui aussi, gravite autour de Bosceny, fait l'agent de liaison et prévient les affidés, qui se réunissent en armes au lieu de rassemblement indiqué ; puis, la besogne terminée, chacun regagne son cantonnement habituel.

Voici le récit que G.Lenotre fait de cette attaque de Duviquet à Hillion dans son livre « La Mirlitantouille ».

On se mit en route le soir de la ci-devant Toussaint et l'on alla jusqu'au manoir de Boishardy où l'on parvint entre minuit et une heure. Duviquet frappa à la porte ; personne ne parut : la petite gentilhommière était inhabitée. On fit le tour de la maison et l'on arriva à la métairie voisine du château. On y trouva le jardinier, gardien de la propriété et l'ami Poilvey, logé là. Il alla chercher des pots de cidre et, tout en buvant, on lui exposa le projet. La journée du lendemain se passa à dormir ; au début de la nuit suivante, — la nuit des Morts, — la bande, bien armée, se mit en route, grossie de Poilvey et du jardinier de Boishardy. Duviquet, Carfort et Dutertre commandaient. Par Trégenestre, Pommeret et les Champs Ruault, on atteignit la grand'route de Paris à Brest.

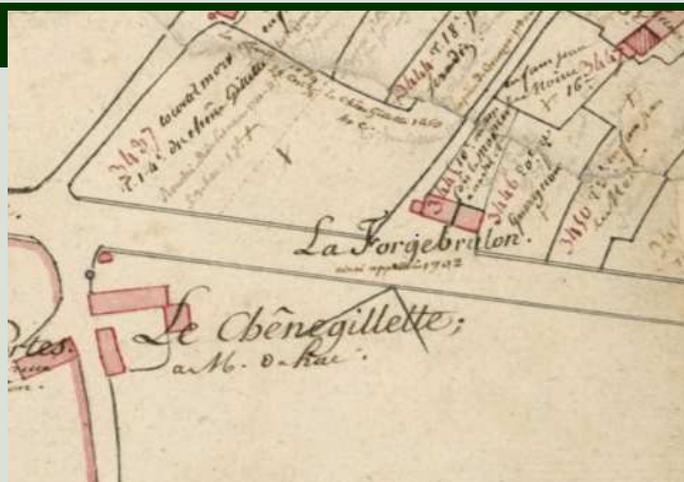
C'est l'endroit où, plus de quatre ans auparavant, Boishardy, à son premier coup de main, avait arrêté la voiture de Lamballe. Le lieu est favorable, en effet : après avoir passé le hameau de Sainte-Anne et le pont sur l'Évron, la route monte une longue côte que les diligences gravissent lentement. On prit les dispositions de combat : comme la voiture de poste était souvent accompagnée de dix à douze militaires, Duviquet divisa ses hommes en deux pelotons qu'il embusqua de chaque côté de la route. Au moment où la voiture passerait, le peloton de gauche ferait feu ; les soldats d'escorte qui n'auraient pas été atteints se porteraient infailliblement à droite de la voiture pour se mettre à l'abri d'une seconde décharge : alors l'autre peloton les abattrait. Faire en sorte de ne pas blesser les chevaux que, le coup fait, on utilisera à emporter le butin. Respecter les voyageurs : ce sont peut-être des royalistes ; mais s'il se trouve parmi eux quelque républicain notoire, pas de grâce. Telles étaient les consignes.

On n'attendit pas longtemps : les Chouans, tapis dans les broussailles, perçurent bientôt au loin le roulement de la voiture. Elle est au hameau de Sainte-Anne : — elle passe le pont de l'Évron ; on entend le trot des chevaux ; donc elle n'est pas escortée : défense de faire feu.



Estampe d'Edouard Auguste Villain (1829-1876)

Elle ralentit, s'engage dans la montée ; Duviquet se tient prêt ; il distingue maintenant la grosse masse que tirent trois chevaux, deux aux brancards et un en flèche sur lequel est le postillon.



La Forge Brulon en 1785 où se situait le relais de poste

Elle approche. La voici. — « Arrête-là, au nom du Roi ! » Des cris de surprise ; des jurons ; les chevaux qui s'acculent. Tous les Chouans ont surgi de l'ombre ; le postillon met pied à terre ; le conducteur descend du siège. — « Es-tu chargé d'argent pour la République ? — Non ! » Déjà, sur l'ordre de Duviquet, ses hommes sont dans la voiture et sous la bâche ; il n'y a pas de voyageurs ; tous les colis, sacs, caisses, ballots, effets sont jetés à terre, chargés sur les trois chevaux dételés. Le postillon reçoit six livres « pour boire à la santé du Roi » ; le courrier réclame un petit sac d'écus qui est sa propriété et qu'on lui laisse, et aussi quelques caissettes de fromages de Maroilles. En remerciement il tire de son coffre une bouteille de vin qu'on débouche et qui passe à la ronde. On se sépare — « à une autre fois ! »

Les Chouans tirent les chevaux chargés, s'enfoncent dans un chemin creux, laissant sur la route la voiture échouée et ses deux conducteurs déconfits.

La bande, avant le jour, retraversa Pommeret et gagna le hameau de l'Hôpital, en Quessoy, qui est une ancienne commanderie du Temple. On était là en lieu sûr. Les chevaux déchargés, Carfort et Duviquet procédèrent à l'inventaire ; chacun d'eux, muni d'un couteau, coupait les ficelles, éventrait les sacs, ouvrait les paquets et les lettres, soulevait les planchettes des caisses, fourrait dans sa poche tout ce qu'il trouvait d'assignats ou d'argent. Défense aux hommes de rien prendre. Les objets les plus divers s'entassaient, provisions de bouche ou modes de Paris, une caisse contenant des tabatières, une autre pleine de « bottines fines », une autre encore de toupets postiches et de perruques pour femmes. On jeta au feu les lettres particulières ; la correspondance officielle fut mise en sac et quand l'opération se termina Duviquet déclara qu'il partait, avec Carfort, pour le Morbihan, afin de porter tous ces papiers au général Georges. Il commanda aux hommes de se disperser ; il les paya : Mairesse reçut pour sa part « environ 100 francs ». Il passa toute la nuit suivante « à boire, chez une veuve ».

G.Lenotre

Extrait du livre sur les Chouans, « La Mirlitantouille » chapitre consacré à Duviquet

Duviquet fut pris par les armées « bleues » en juin 1798. Il fut emmené à Saint-Brieuc et condamné à être guillotiné. Il cria sur l'échafaud : « Vive mon Dieu, vive mon Roi »

Le Café des Marins à Saint-René

Après l'historique des cafés du bourg de Hillion et de Lermot, voici celui d'un des cafés de Saint-René. Six cafés y ont coexisté : 3 dans la rue Morin, 2 sur l'ancienne RN12 (le propriétaire de l'un d'entre eux était forgeron) et enfin 1 au carrefour du Château Rouge. Voici l'histoire d'un de ces cafés, le Café Méat.

Joseph Déron et Léontine Rigourd



L'épicerie cordonnerie Déron en 1942

Marie Déron est née le 24 mars 1916, à Hillion, elle est la fille de Joseph Déron et Léontine Rigourd, exploitants de l'épicerie cordonnerie d'Hillion.

Elle rencontre Eugène Méat né le 15 août 1917, à Mauron, au mariage d'une cousine en 1937.

A cette époque les jeunes gens du village se rendaient, le soir, aux bals de mariage. C'était la coutume et l'occasion de rencontrer l'âme sœur.

Au cours du bal, elle s'est arrangée malicieusement pour que Joseph, son frère, avec qui elle venait de commencer la danse "changez de cavalier" la laisse près de ce beau jeune homme blond qu'elle avait remarqué. Ils dansèrent ensemble et ne se quittèrent plus de la soirée. Ils se revirent ensuite malgré les 50 km qui les séparaient, plus de deux heures à vélo sur les mauvaises routes, entre Mauron et Hillion. Eugène est très épris de cette jeune fille ; orphelin de père, il est mécanicien automobile chez un garagiste de Mauron. Il n'a pas voulu reprendre la petite ferme de ses parents à la Rochette. Bientôt il obtient le droit d'utiliser la voiture de son patron. De nombreux courriers et cartes postales (qui coûtent moins cher) sont échangés, plusieurs par semaine ; dans ce temps là on s'écrivait beaucoup. Ces courriers relatent les événements de leur vie de tous les jours et rappellent leur promesse.

Eugène part pour le service militaire à Versailles, en 1937; nous sommes à la veille de la deuxième guerre mondiale.

Il est mobilisé sur la ligne Maginot comme électricien du Génie, affecté au quartier général du Général Bourret, commandant de la 5ème armée. Ils partent le 14 juin 1940 et parviennent en camion après maintes péripéties, avec son ami André Beauvillain et d'autres soldats sur le plateau du Larzac le 24 juin.



Eugène Méat sur la ligne Maginot

La démobilisation, ordonnée par le général Weygand, intervient, et sauvera bien des vies.

Eugène revient en Bretagne, la vie reprend son cours, les amoureux se revoient.

Bientôt un projet de mariage est évoqué, malgré les réticences des parents Déron. En effet, Louis, leur fils qui deviendra l'Abbé Déron est toujours en Allemagne au titre du Service de Travail Obligatoire.

Un commerce est à vendre, à Saint René "le Café des Marins". café tabac propriété de Mme Darcel.



Le couple n'a pas d'argent. Marie en compagnie de son père, se rend chez une voisine du bourg, lui fait part de son projet et lui demande un prêt. La dame va chercher sous ses draps 6 000 francs sans demander de caution ou de reconnaissance de dette, (les banques ne sont pas très actives auprès des personnes en milieu rural et tout fonctionne sur la confiance).

Le projet est discuté, peaufiné au fil des rencontres des amoureux, ils s'aiment et tout est possible pour eux. Les transactions pour le commerce sont faites, le projet se concrétise.

« Pendant cette période, un de ses amis, mécanicien de Saint René se cache chez Mme Méat à La Rochette à Mauron et travaille à sa place au garage, pour échapper au STO »

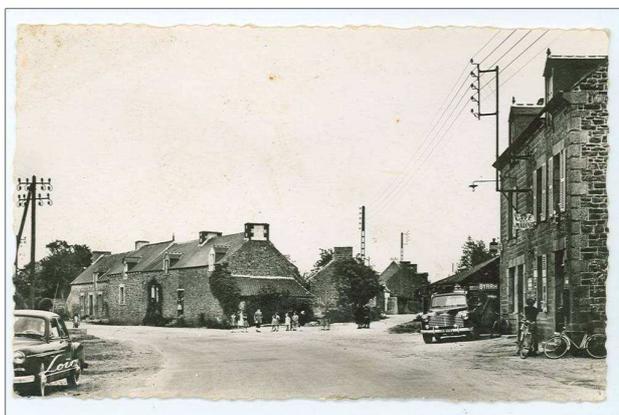
Le mariage est célébré le 29 juillet 1941, la pré-lune de miel ainsi que les jours suivant le mariage se passent à récurer les lieux, qui sont immenses au regard de la très modeste ferme des parents d'Eugène à la Rochette. Les jeunes sont plein de courage, leur projet est de monter un café, épicerie, bureau de tabac et d'y élever leurs enfants.

Dans ce commerce naîtront 5 filles et 1 garçon, de 1942 à 1955. Durant les derniers affres de la guerre, pendant les bombardements, Marie se cache dans la cuisine entre le mur et l'évier avec les deux aînés. Joseph Déron, bedeau à Hillion, sera tiré d'un cratère de bombe dans lequel il était tombé quand il allait sonner le tocsin.



Famille Méat en 1960

Le café bureau de tabac est bien tenu et prospère et en un an, le prêt est remboursé. Les nouveaux buralistes sont courageux et entreprenants, le commerce bien situé



Café des Marins en 1955

sur la route des plages de Pléneuf, Val André, Erquy attire les premiers vacanciers après la guerre. C'est en effet la période des premiers congés payés, généralisés grâce au Conseil National de la Résistance.

Les habitants de Saint René et Hillion, partis travailler dans les grandes agglomérations et à Jersey, reviennent l'été en vacances se ressourcer auprès de leur famille, les enfants Méheut, Eveillard, Gaudu, Campion, Desrondiers, Mme et M Pincemin,, Mme Gouédard.

Le téléphone du commerce sert aussi de cabine téléphonique, les habitants viennent joindre leur proche ou commander un service, le médecin, le vétérinaire ou l'inséminateur, prendre un RDV. Il fallait demander le numéro à l'opératrice pour "le 84 à Yffiniac",

Au café des Marins, on fera jusqu'à 9 tonnes de cidre par an. Ensuite, les clients boiront du vin, des vins cuits, des sodas. Marie et Eugène multiplient les activités pour arriver à joindre les deux bouts : réparation de vélo, taxi, vente de gaz, vente d'articles de pêche, munitions, etc.. (il portera un jour une bouteille de gaz du bourg jusqu'à Carmin), d'électro ménager, de poisson salé, de lard salé, de salaisons, le pain et les gâteaux de la boulangerie d'Yffiniac.

Un piano mécanique est installé : On vient actionner le mécanisme du « piano bastringue » en y mettant des pièces et danser le samedi soir

Ils servent à l'occasion l'apéritif pour le 11 novembre dans la salle des fêtes de Saint René.



1967—Marylène et Claudie

Ils travaillent 7 jours sur 7, de 6 h le matin à 20 h le soir, sans coupure le midi.

Bien souvent, le week-end, Eugène transportait des jeunes gens de Saint René, pour les emmener au bal ou aux combats de boxe à Saint-Brieuc et il les attendait dans sa voiture, pour les ramener "à bon port" à leur domicile. Et combien de fois, dans la nuit, des personnes en panne (qu'il ne connaissait pas,) tambourinaient à la porte, pour lui demander s'il pouvait soit les dépanner soit les emmener quelque part. Il n'hésitait pas, il se levait de suite et bien souvent conduisait ces personnes, à leur domicile, qui était parfois loin de Saint René.

Le Café des Marins

ALIMENTATION GÉNÉRALE
Articles de Ménage

MÉAT Eugène
SAINT-RENÉ (C.-du-N.)



Eugène est aussi maraîcher. Avec ses deux jardins, il fournit les salades, petits pois, haricots, pommes de terre, pommes et petits fruits, pour sa famille et le commerce, cela le délasse du stress du commerce, dit il.

Marie faisait déjà les tournées de campagne d'épicerie pour ses parents à Hillion, pour cela, elle leur avait fait acheter une automobile. Eugène prend la relève et sillonne les routes de campagne de la Vigne à Carmin, de la Gare aux Ponts neufs, en passant par la Ville Hamion et la Roche Martin. Il va où on le demande, en ce temps, il n'y avait pas de grandes surfaces et c'est utile de se faire livrer à domicile sans surcoût, l'addition est faite à la main et comptée de tête, parfois c'est très long et fastidieux.

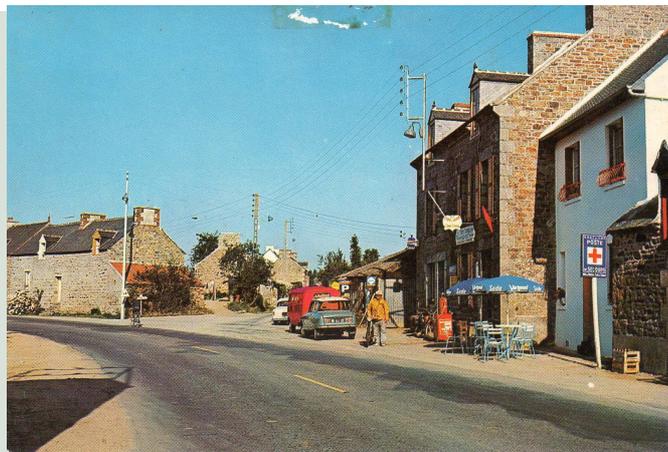
Il n'y aura jamais vraiment de caisse enregistreuse au commerce, ni de monnayeur, seulement une machine à compter avec bande de papier (qui ne durera pas longtemps à cause du sel des salaisons) et seulement deux tiroirs caisse en bois.



Pierrette Méat

Les naissances fatigantes se succèdent, toujours accueillies avec autant de joie. Marie est croyante et l'éducation est sévère à la maison, politesse et entraide, quand une voisine est malade on lui amène une assiette de soupe. Chaque enfant, dès qu'il est en âge, aide à la bonne marche, travaillant au service du bar et de l'épicerie ou dans le jardin au sarclage. Quatre enfants resteront quelques années au service des parents,.

La vie est joyeuse, les enfants du bourg de Saint-René organisent des "kermesses" à l'aide de bouteilles vides, vieux journaux, boîtes de conserves vides, les cageots. Les achats fictifs sont fait à l'aide de capsules de bière et de bouteilles minérales, ils font des casses boîte comme chez les Dieppois, marchands forains qui viennent dans les fêtes de village des alentours. Ils organisent aussi des scènes théâtrales sur le vieux pressoir désaffecté.



Le Café des Marins en 1970

L'épicerie a un rôle social, les femmes y font leurs achats du quotidien, alimentaire, savon dentifrice, des vêtements très simples de tous les jours : sarraus, combinaisons, chemises de coton et lin, bleus de travail, blouses, chaussettes, sabots, claques, chaussons, chaussures à semelle de cuir, snow boots pour les enfants et « échantent les dernières nouvelles ».

Les hommes apprécient venir boire un verre, au bar jouxtant l'épicerie, l'ambiance est sympathique sauf quand un homme est trop aviné, il est prié de partir et Eugène va le raccompagner chez lui.

Des pistes de jeu de boule bretonne sont aménagées, et des planches à palais achetées, cela devient un lieu de rendez-vous du dimanche pour les hommes, qui viennent boire un verre entre chaque partie.

Les femmes boivent rarement dans le café, sauf quand toute la famille est avec elles et le dimanche, après la messe, elles y boivent un café et achètent des gâteaux. Les tables en formica ont remplacé la grande table ovale de bois qui prenait toute la place.

Les cafetiers ont acheté la maison jouxtant le commerce car ils manquent d'espace.

Les enfants se sont mariés, ils ont déserté la maison familiale, les clients s'évadent vers les grandes surfaces : Nouvelles Galeries, Monoprix, Paris France, au début et l'Éscale et Mammouth par la suite. Les transports sont bon marché, une autre façon de consommer se dessine.

Dans ce commerce rural, une famille de 8 personnes aura vécu durant 40 ans, ainsi que les divers salariés : bonnes, bêcheurs pour le jardin.

En 1981, le fonds de commerce est vendu à Mme et M Leroux. Il est actuellement propriété de M. Alain Botrel, originaire de la Villes es Chien. C'est toujours un lieu sympathique et accueillant qui s'appelle d'ailleurs à présent « le Sympathique..... »

Les Bas-Parcs en 1910

Les Bas-Parcs ou filets à pieux ou rayes sont des pièges à poisson fixes (mais qui peuvent changer de place selon le niveau des pêcheries), constitués de filets pointés maintenus droits et ouverts vers le rivage, par une série de pieux chevillés en bois (ajonc, noisetier ou châtaignier) enfoncés de 30 cm dans le sable pour une hauteur émergée de 100 cm. Ces pieux forment deux lignes de 100 mètres qui se rejoignent en pointe vers le large : états de rayes ou houlet.

La description contemporaine de ces pêcheries apporte quelques précisions : ces pêcheries sont constituées de pieux d'une faible section dont la circonférence à la base peut être de 8 ou 9 cm. La base du piquet est taillée en pointe et à une dizaine de cm au-dessus de celui-ci, deux trous sont aménagés afin d'y passer une cheville ayant pour but de renforcer l'ancre dans le sable. Les filets sont fixés sur ces pieux disposés en V, espacés de 2 à 3 m, enfoncés à demeure dans le sable, accrochés sur les pieux par trois boucles faites à des hauteurs différentes.

Ces descriptions tardives sont à rapprocher des illustrations évoquant ces établissements en baie de Saint-Brieuc au 18e siècle. En 1772, Duhamel du Monceau fait les constatations suivantes :

A Saint-Brieuc, on nomme "Saine-à-pieux", des courties circulaires qui sont beaucoup plus fermées que ne le représente la figure 2 de la PL. XXV ; quelques-unes ont 4 pieds de hauteur ; d'autres seulement deux. Ces pêcheurs mettent un peu de plomb au pied de leurs filets. Mais ils ne détruisent ni le frai ni la menuise.

Les piquets de raies, appelés "bas-parcs", représentent une technique de pêche traditionnelle des pêcheurs à pied de la côte ouest de la baie de Saint-Brieuc, de Cesson à Planguenoual, depuis au moins le 1er quart du 18e siècle - comme l'atteste l'inspection de Le Masson du Parc en 1727. Ils seront supprimés d'après le décret du 4 juillet 1853 par l'administration maritime, malgré les demandes répétées des riverains.

Une péniche garde-côte "L'Eveil" intervient dès août 1850 pour saisir les filets de pêche prohibés, relayée en 1852 par le cutter "Pluvier". Les piquets seront enlevés. Devant cette situation conflictuelle, les autorités chercheront un compromis. Une circulaire envoyée par le préfet des Côtes-du-Nord le 17 juillet 1854 a pour objet de recommander aux maires des communes riveraines de présenter leurs doléances.

Pierre Delanoé maire de Hillion, s'oppose à la suppression de ces pêcheries demandées par le ministère de la Marine. D'après la lettre envoyée à ce ministère par la Maire en 1856, un cinquième de la population en vivait à cette époque

Le décret du 1er mai 1862 assouplit certaines mesures antérieures. Dans cet esprit, lors de la session de 1863, le Conseil général des Côtes-du-Nord émet un vœu, demandant que les filets fixes puissent être soutenus par des piquets de toute sorte et que la senne à bras dite gabarre puisse être employée dans les conditions prescrites par le décret. Lors de sa session de 1867, il renouvelle la demande de rétablir les pêcheries supprimées.

Les pêcheries survivent partiellement au cours du 19e siècle malgré les réglementations, et l'on retrouve à la fois des bas-parcs et une réutilisation des écluses dans les premières décennies du 20e siècle. Un rejet définitif du ministère de la Marine en 1910 à la demande du Conseil général rejette définitivement le maintien des bas et hauts parcs, jugés trop néfastes pour la reproduction des espèces côtières.

C'est dans ce contexte que le journal « Ouest-Eclair » envoie son journaliste Olivier GUYON, de la rédaction parisienne, pour faire un reportage sur l'interdiction des bas-parcs à Hillion en cette année 1910.

Voici pages suivantes le texte intégral paru dans Ouest Eclair le 16 septembre 1910 :



Traité des
Pesches, Duhamel
du Monceau
1769



Un Village qui meurt

Les habitants de Lermot n'ont plus le droit de tendre leurs filets
Ils demandent qu'on leur rende leur gagne-pain

Saint Briec, 16 septembre

Un touriste m'avait dit: "Vous autres Bretons vous ignorez tout ou presque des particularités de votre province et il faut que nous accourions chaque année de la capitale pour découvrir au hasard de nos flâneries des splendeurs naturelles insoupçonnées...ou de révoltants attentats à la justice !...

"Tenez, ce petit coin d'Hillion où j'ai passé un mois exquis est presque inconnu, à peine mentionné dans les guides, et pourtant j'y ai contemplé des couchers de soleil dignes du Lido : j'y sais des criques infiniment pittoresques et des plages grandioses d'étendue...et de solitude. Je ne me plains pas qu'on les dédaigne...mais il serait bon toutefois que vous poussiez une visite à Lermot : sur cette pointe avancée vers le large végète une population misérable victime d'un révoltant abus de pouvoir. Si l'on n'intervient pas à brève échéance, tout ce petit monde émigrera, faute de pain, vers la Ville-Lumière...Vous savez quelle sombre destinée l'y attend!"

- Vous n'avez tort qu'à demi, répondis-je, en accusant ma barbarie : j'admire comme vous les paysages d'Hillion et j'ose dire que je les fréquente, mais c'est une raison de plus pour ne point excuser mon ignorance des injustices qui s'y commettent. Eclairiez-moi !

- Eh bien, sachez qu'il est défendu à Lermot de tendre des filets. La pêche était la principale ressource du pays : on la supprime par voie d'extinction. Bientôt les dernières familles titulaires d'un "bas-parc" seront dépossédées...Et personne ne proteste ! Ces gens subissent leur triste sort comme un châtement inéluctable; personne ne songe à plaider leur cause : je vous le dis, il faut venir en Bretagne pour voir ça !...

Mon enquête à Hillion

- M. le garde-maritime Chopin ?

- C'est moi-même, monsieur...pour votre service...?

- M.Chopin, vous pourrez sans doute m'éclairer sur un fait bizarre qu'on me signale : Il paraît qu'à Hillion il est maintenant interdit de pêcher !

- C'est la première nouvelle !

- Cependant mon informateur est formel : on défend aux gens de la côte de tendre des filets sur la grève.

- Ah! Les "bas-parcs" !

- Oui, c'est cela.

- En effet, les bas parcs sont supprimés par voie d'extinction, mais il reste la pêche en mer à la ligne et à la senne dit gabarre et, sur la grève, la corde.

- Tous ces termes me sont peu familiers, j'aurais besoin d'une explication.

- Eh bien voilà : dans la baie de Saint-Briec, jusqu'à ces dernières années, les différentes pêches autorisées étaient les suivantes :

En mer : 1er la ligne; 2e la senne dit gabarre qui consiste à encercler le poisson dans de longs filets trainés par des bateaux et à le tirer ensuite à bord.

Sur la grève : 1er la corde (ou ligne de fond)
2e le bas-parc : c'est un filet tendu en forme de V sur des poteaux, le poisson y reste prisonnier à marée basse.

Vous savez que la pêche en bateau est soumise à des impositions relativement très élevées. Les pêcheurs terriens au contraire ne payent pas un centime pour poser des lignes de fond. Quant au bas-parc pour avoir le droit d'en user, il faut payer une redevance annuelle de 10 francs aux domaines.(1)

- Mais puisque cette pêche est interdite désormais...

- Distinguons! Les chefs de famille qui étaient, avant l'intervention ministérielle, titulaires d'un bas-parc peuvent en continuer l'exploitation; même les inscrits maritimes dans ce cas ne payent pas de redevance, mais à la mort d'un titulaire, sa famille ne pourra plus renouveler le bail. En somme, les bas-parcs déjà existants sont maintenus, mais on n'en créera pas de nouveaux.

- Je comprends ! Et quels sont les prétextes de cette mesure...draconienne...? car enfin, vous conviendrez qu'il est cruel de supprimer une ressource appréciable à une famille au moment même où elle est privée de son chef!

UN VILLAGE QUI MEURT

Les habitants de Lermot n'ont plus le droit de tendre leurs filets
Ils demandent qu'on leur rende leur gagne-pain



Le village de Lermot, près Hillion

SAINT-BRIEC, 16 septembre. — Un touriste m'avait dit : « Vous autres Bretons ignorez tout ou presque tout des par- de supprimer une ressource appréciable à une famille au moment même où elle est privée de son chef !

- Evidemment la situation est pénible, mais il fait aussi songer à la conservation du poisson : or les bas-parcs dépeuplent la baie, c'est certain. Je ne suis pas seul à le constater : les pêcheurs Cessonais ont souffert de la pénurie de poisson et ils ont eux-mêmes pétitionné pour que l'on supprime les bas-parcs. Comme ils payent des droits très élevés, ils demandent à l'Etat de faire en sorte que leur argent puisse produire. Mettez-vous à leur place !...

- Ainsi l'affaire se résume en un conflit d'intérêts entre Cessonais et gens d'Hillion ?

- Evidemment!

- Et les Hillionnais n'ont rien tenté pour leur défense ?

- Si. Il y a deux ans, par l'intermédiaire de MM. Saintilan (2) et Armez (3), ils ont adressé au ministre de la marine une pétition exposant leurs doléances, mais le ministre a répondu qu'il devait s'en tenir aux prescriptions de son prédécesseur.

- Personnellement êtes-vous partisan de la suppression du bas-parc ?

- Comme garde-maritime, évidemment ! Je dois être avant tout pour la conservation du poisson. Comme particulier, c'est autre chose...Je voudrais que chacun puisse gagner sa vie à sa guise...mais c'est bien difficile !

- Une dernière question : Les bas-parcs sont-ils employés dans toute la baie ou seulement ici ?

- C'est une spécialité de la côte d'Hillion et de la Cotentin : Il en existait aussi quelques uns au Roselier (en Plérin) jusqu'à ces derniers temps, mais ils ont disparu : je compte encore 23 titulaires à Hillion et une dizaine à la Cotentin.

Les Bas-Parcs en 1910

Chez les pêcheurs de Lermot

Lermot : un vaste horizon de mer glauque encadré dans un chemin creux qui meurt sur la grève. Une douzaine de chaumières misérables; des landes sans fin où s'encastrent quelques maigres cultures.

Dès que j'ai confié à une brave femme, que je rencontre en descendant d'auto, le but de ma visite, je comprends que la question des bas-parcs est ici une question de vie ou de mort :

- Ah ! mon pauvre monsieur, c'est notre ruine à tous que cette "loi", la terre ne produit rien : on a toujours vécu de la mer à Lermot et voilà qu'on veut nous le défendre! Plusieurs sont déjà partis : il en partira bien d'autres si cela continue !

Tenez, voilà un orphelin (un gamin de 16 ans qui s'approche pour savoir ce qui m'amène), son père est mort au Banc. S'il avait hérité de son bas-parc, sa vie serait assurée : on a du le recueillir pour ne pas le laisser mourir de faim.

- Mais pourquoi ne pêchez-vous pas à la senne dit garbarre, puisqu'elle est autorisée ?

- Nous n'avons pas de bateaux...et pas de port pour les abriter !

- A la corde ?

- On pose bien quelques lignes, mais ça rapporte si peu. Autant ne pas en parler !

- Le bas-parc est bien plus productif, je le sais, mais il paraît qu'il l'est trop : vous détruisez le petit poisson et les bateliers de Sous-la-Tour ne ramenaient plus rien au port !

- Détruire le petit poisson, nous, monsieur, mais c'est un mensonge abominable ! Comment pourrions-nous le faire puisque les mailles de nos filets sont de 10 centimètres. Et puis n'est-ce pas notre intérêt de veiller à sa conservation ? Les vrais destructeurs de petits poissons, ce sont les Cessonais eux-mêmes : avec leurs havenets, ils épuisent dans les filières tout le fretin pour s'en servir comme boëtte (4)...on ne les inquiète pourtant pas : toutes les rigueurs sont pour nous! Et puis le poisson que l'on pêche ici au bord de la côte n'est pas le même que celui du large. Ne devrait-on pas laisser vivre chacun chez soi ?

- Combien rapporte à peu près un bas-parc dans une année ?

- 100 à 150 francs. Bien sur ça n'est pas une fortune, mais dix sous un jour, vingt sous le lendemain, 50 sous un autre, ça aide tout de même bien à vivre !

- Où vendez vous votre poisson ?

- A Saint Briec. C'est ce que les Cessonais ne nous pardonnent pas : notre concurrence fait baisser les prix...mais c'est tout à l'avantage des acheteurs ; ils devraient nous défendre.

- Assurément et je crois qu'une fois avertis, ils n'y manqueront point.

- Nous en vendons aussi un peu au bourg d'Hillion, et quand nous ne serons plus là, ils auront fort à faire pour s'en procurer les vendredis !



Désiré Le Mounier et Jeanne Urban

A ce moment arrive à la rescousse

une des fortes têtes du village, M. Désiré Le Mounier, débilitant; il se met à ma disposition pour me tuyauter d'importance...mais j'en sais déjà presque autant que lui.(5)

- Il y a longtemps que je leur dis, monsieur, de se débrouiller pour faire marcher les pouvoirs publics. La situation ne peut pas durer telle qu'elle est : C'est impossible. Quand le Dr Boyer (6) s'est présenté aux élections, il leur avait proposé de rédiger une pétition et de la transmettre, mais ils n'ont pas voulu avoir affaire à un socialiste, je me demande pourquoi ?

- N'y a-t-il pas eu une autre pétition d'expédiée au ministère ?

- Si, il y a deux ans, mais elle est restée sans résultats. Ce qu'il faudrait, ce serait d'intéresser l'opinion publique, de créer un mouvement en faveur de ces malheureux. L'Ouest-Eclair pourra beaucoup dans ce sens, aussi au nom de tous, je vous remercie pour ce que vous faites.

- Je crois qu'il serait nécessaire de formuler nettement vos revendications.

- Oh c'est bien simple ! Nous demandons pour tout le monde le droit de poser des bas-parcs moyennant la redevance habituelle de 10 francs

l'an. J'ajoute que, selon moi, il faudrait permettre l'emploi de filets de 100 mètres au lieu de 80 mètres autorisés seulement jusqu'ici.

- Diable ! Si vous vous montrez trop gourmand, vous risquez de ne rien obtenir ! Vous savez qu'on accuse les gens de Lermot de détruire le fretin.

- Ecoutez-moi bien, monsieur, répondit en me serrant la main le défenseur des bas-parcs : dans toute une année nous ne prenons pas ici, à nous tous, autant de petits poissons qu'un seul Cessonais dans un seul coup de havenet !

Je partis, car la nuit venait sur cet argument péremptoire, me réservant d'en contrôler par la suite l'impartialité et l'exactitude.

Olivier GUYON

1- Soit 36 euros – 1 franc de 1910 vaut 3,66 euros de 2018

2- Maire d'Yffiniac à cette époque

3- 1838-1917, conseiller général de Paimpol, spécialiste des questions maritimes

4- Appât pour le poisson

5- Né le 18/9/1873 à Hillion, époux de Jeanne Urban

6- Candidat malheureux à la mairie de St Briec en 1908



JE suis INTELLIGENT, ACTIF, TENACE, INSTRUIT, COURAGEUX, ELOQUENT. J'AI vingt fois les qualités dont une seule suffit à justifier APAN DROIT à une autre ce peuple.

Signé : PAUL BOYER.

Maire de Hillion, 1908



Coll. E. Jannin, 51 B.

La Vieille Croix

La "Croix de Lermeleuc", appelée aujourd'hui "Croix de Bonabry" ou "La Vieille Croix", se trouvant au lieu-dit "La Corderie" [lieu-dit appelé aujourd'hui et à tort "La Vieille-Croix"] se trouvait jadis à l'intersection de la route bourg d'Hillion - Les Pont-Neufs, et Lermeleuc - Les Grands-Champs.

Ce Calvaire date de la seconde moitié du XVI^e siècle. Il est construit en granit sur socle et soubassement à deux degrés. Il est composé d'un socle trapézoïdal aux angles supérieurs abattus., d'un fût cannelé orné de macles, de section carrée à la base, puis octogonale, portant deux scènes sculptées dans un bloc de granit monolithe.

Il s'agit d'une statue géminée, ou à double face, fréquente dans les calvaires bretons.

Adrien du Fay, écuyer, seigneur du Bois-Hamon en Meslin, de La Grange en Plérin et autres lieux, comparut aux montres de 1514, 1536 et 1537 et semblerait être décédé avant 1548. Il était fils de Guillaume du Fay, chevalier, seigneur de Lerplurly et de La Motte-Fontaine, gouverneur des villes et châteaux de Dinan et de Léhon en 1490 ou 1516 et décédé en 1532, et de Madeleine de Boisriou. Il épousa Catherine Madeuc, dame de Quilhée en Quessoy et de La Ville-Brexelet en Pléneuf, décédée entre 1556 et 1561, fille de Mathurin Madeuc, écuyer, seigneur de Quilhée en Quessoy, décédé en janvier 1515, et de Gillette Le Fesle, dame de La Ville-Goures en Tramain.

Les armoiries de ce couple se retrouvent de part et d'autre de la croix, supportées par des anges. Les macles de la famille du Fay en ornent le fût monolithique, lequel est posé sur un piédestal trapézoïdal aux angles supérieurs coupés. Le tout posé sur trois marches en granit (XIX^eème).

La croix a, d'un côté, le Christ en croix entouré des deux larrons, et de l'autre, une descente de croix représentant la Vierge tenant Jésus dans ses bras et entourée de Sainte Marie-Madeleine [Marie de Magdala] et Saint Jean [apôtre].

Durant la révolution, cette croix a été démontée et cachée dans le bois de Bonabry pour ensuite retrouver son emplacement d'origine. Vers 1850, elle sera de nouveau démontée pour rejoindre son emplacement actuel.

La Vieille Croix est classée « Monument Historique » depuis 1951.



Descente de Croix représentant la Vierge



Le Christ en croix entouré des deux larrons

Photo de classe — 1965 — Ecole privée Saint René

De gauche à droite et de haut en bas

premier rang : Alain Cléret (du Bourg), François Gaudu, Alain Hubert, Roger Gaudu, François Lemée, René Gaudu, Michel Lemée, Guillemette Lemée, Marylène Cléret, Yvonne Tréhorel, Monique Créssard,

deuxième rang : Sœur Anne Christine, Marie Madeleine Guinard, Maryvonne Chaperon, Jocelyne Meunier, Jeannine Faucillon, Dominique Boulaire, Gérard Oger, Liliane Sorgniard, Jean Luc Lecorguillé

troisième rang : Christian Blanchard, Henri Chapelain, Bernard Gaudu, Michel Cléret, Guénolé Jan, Dominique Faucillon, Christian Joly, Jean Paul Soulabaille, Roland Lesage, Josiane Jaffrelot, Jeannine Guinard

quatrième rang : Marie Thérèse Cléret, Claudie Rault, Jeannine Gaudu, Josiane Boulaire, Martine Méat, Christine Herbelin, Marie Thérèse Lemée, Annick Sorgniard, Yolande Saintilan, Jean Claude Boulaire



Tranches de Poilu à l'Espace Palante

En avril dernier, lors d'une réunion de la commission « affaires culturelles » à la Mairie, les élus ont émis le vœu d'avoir plusieurs spectacles de théâtre pour animer les cérémonies de commémoration du centenaire de l'armistice. Nous avons eu rapidement l'idée de « faire un spectacle nous-mêmes » avec l'aide de l'association « Rire et Faire Rire », la troupe de théâtre hillionnaise.



Dès le mois de juin, Patrick, Régis et Xavier se sont réunis pour créer l'ossature de ce spectacle à partir de lettres de poilus choisis par HPH, d'un texte narratif liant l'ensemble écrit par Xavier et un choix de chansons dont l'interprétation par le groupe « Maniafolly » d'Yffiniac a constitué un atout supplémentaire. L'implication de Régis qui a mis en scène les deux enfants protagonistes du spectacle, et celle du Conseil Municipal Enfants de la commune qui y ont participé avec élan ont créé une alchimie singulière et occasionné ainsi un succès théâtral inédit.



Aux dires de tous les spectateurs, ce fut un spectacle émouvant et bien construit. Nous en sommes fiers.

